

CONTRIBUTION DU CESEC DE CORSE 2022-04¹

Relative au

Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2021

Raportu d'infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu le " Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2021" transmis pour information du CESEC, par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse le 14 juin 2022 ;

***U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di ghjunghju di u 2022, in Aiacciu,***

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en son article L.4422-34 que « *le président du conseil exécutif de Corse présente chaque année au conseil le bilan de l'action de la collectivité et l'informe de la suite donnée à ses avis. Sa déclaration est suivie d'un débat* ».

Le rapport d'information du Président du Conseil Exécutif de Corse relatif au suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse (CdC), année 2021, d'une part répond à cette obligation, pour ce qui concerne le suivi des avis du CESEC, d'autre part dresse un bilan plus large du suivi des actes de l'ensemble des instances composantes de la CdC afin de rendre compte du niveau et du degré de participation des travaux de ces dernières au processus d'élaboration des politiques publiques territoriales, en réponse à la sollicitation du Président du Conseil exécutif de Corse.

¹Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Pour : 51

Le bilan 2021 des travaux du CESEC :

Aux termes des articles L.4422-36 et L.4422-37 du CGCT, « le CESEC de Corse est préalablement consulté par le président du conseil exécutif de Corse sur :

- *Le projet de plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et les projets de révision de ce plan ;*
- *Les projets de documents de planification de la Collectivité de Corse ;*
- *Les projets de délibérations définissant les politiques publiques ou portant schémas et programmes dans les domaines où les lois reconnaissent une compétence à la Collectivité de Corse ;*
- *Les projets de délibérations relatifs aux compétences en matière d'éducation, de culture et de langue corse ;*
- *Les projets de documents budgétaires de la Collectivité de Corse pour se prononcer sur leurs orientations générales.*

Il donne, le cas échéant, son avis sur les résultats de sa mise en œuvre.

A l'initiative du Président du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse, le CESEC peut aussi être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet intéressant les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique et sociale, relatif à l'avenir culturel de la Corse ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie. »

De plus, par un dispositif « d'auto-saisine », le CESEC peut, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

En 2021, le CESEC a tenu 14 séances plénières, dont 4 extraordinaires et une d'entre elles était consacrée aux violences criminelles en Corse.

Les actes du CESEC sur saisine et auto-saisine :

- **71 avis** rendus en réponse à la saisine du Président du conseil exécutif de Corse, dont 7 sur des rapports transmis pour information ;
- **7 motions** ;
- **6 rapports** :
 - Invichjà in casa soia, structuration du secteur du domicile
 - Femu altrimenti, contribution pour une gestion vertueuse et pratique des déchets

- Uparata culturali, Per a creazione d'un arnese di sviluppu culturale in Corsica
- Biplurilinguisimu, Sviloppu d'u biplurilinguisimu in à sucità
- Furestà corsa, un grand enjeu d'intérêt régional
- Cambià u campà

La typologie des avis :

- 9 avis favorables
- 5 prises d'acte
- 33 avis favorables avec des préconisations
- 24 prises d'acte avec des préconisations

Les enseignements tirés du suivi des travaux réalisés en 2021 :

Tout d'abord, **nous pouvons relever** les actions développées par le conseil exécutif afin d'associer la société civile organisée à l'élaboration des politiques publiques, au-delà des obligations règlementaires :

- La saisine facultative représente 53% des avis rendus ;
- Le CESEC a été reconduit ou nouvellement associé à différents CoPil ou conseils d'administration : CoPil Pattu pè a Ghjuventù ; CoPil égalité femmes-hommes ; Comité de Bassin ; Office foncier de la Corse ; CA Association Bastia capitale européenne 2028

Le **CESEC relève** également la volonté du conseil exécutif d'accorder une attention particulière à ses travaux, qui s'est traduite de la manière suivante : tous les avis du CESEC sont visés dans les délibérations de l'Assemblée y compris lorsqu'ils relevaient de la saisine facultative ; la notification des avis et motions auprès des l'ensemble des DGA, Directeurs d'agences et d'office, aux fins de prise en compte ; la restitution en session publique, en tout ou partie, de certains avis par le Président du conseil exécutif, les conseillers exécutifs, et parfois aussi la Présidente de l'Assemblée de Corse.

De son côté le **CESEC de Corse a pu évaluer**, à partir des recueils des amendements déposés en séance et des comptes rendus in extenso des sessions, la manière dont les élus de la collectivité s'approprient les préconisations contenues dans les avis et les motions ; de même, qu'il a pu retracer la prise en compte de ses recommandations par des tiers.

Ainsi, une trentaine de recommandations ont été reprises par amendements. Ont été concernés les rapports suivants :

- Avis 2021-04, Eléments de méthode en vue de la contractualisation entre la cdC et l'Etat du PTIC pour la Corse : **2 recommandations sur 7 reprises par amendement CE** ;
- Avis 2021-07, Plan d'actions égalité hommes-femmes 2021-2023 : **post session**, prise en compte d'une **recommandation du CESEC** (la création d'un comité de suivi exécutif associant le monde politique et autres acteurs issus du monde associatif / économique) ;
- Avis 2021-08, Plan Territorial d'Elimination et de Gestion des Déchets et de l'Economie Circulaire : **8 recommandations du CESEC sur 13 prises en compte par voie d'amendements AC et CE** ;
- Avis 2021-13, Règlement des aides pour la culture : **contribution prise en compte en amont** ;
- Avis 2021-15, Formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie : Prise en compte de préconisations issues du rapport d'auto-saisine sur la formation professionnelle de 2019 ;
- Avis 2021-17, Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap : **reprise recommandation avis antérieur** ;
- Avis 2021-21, BP 2021 : **2 recommandations formulées en 2020 prises en compte** au niveau du budget 2021 (la forme et demandes relatives au CEPP) ;
- Avis 2021-24, Modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat "Una casa per tutti, una casa per ugnunu : **une recommandation sur 3 reprise par amendement AC** ;
- Avis 2021-36, Projet de SDAGE 2022-2027 : **9 recommandations sur 10 prises en compte par le comité de bassin** ;
- Avis 2021-40, Rapport sur le secteur de la distribution du carburant routier : **4 recommandations sur 12 reprises par amendements AC** ;
- Avis 2021-53, Validation des projets sélectionnés dans le cadre de l'AP du PRIC 2021 : **1 recommandation prise en compte 3 mois après avec un bilan à mi-parcours** ;
- Avis 2021-60, Candidature capitale européenne_création de l'association Bastia Corsica 2028 et adoption des statuts : **1 recommandation prise en compte par voie d'arrêté du PCE**
(Composition du CA de l'association).

Concernant les motions :

- Motion relative à la situation à pôle emploi : demander la signature de la Charte pour l'Emploi Local par la Direction de Pôle-Emploi Corse/**demande relayée par MOTION déposée par le Président ADC 2021/E1/001 ;**
- Motion CESEC relative à la levée statut DSP prisonniers FERRANDI et ALESSANDRI : octobre 2021, **résolution solennelle AC** relative au rapprochement ;
- Motion enseignement langue corse dans le second degré : création du concours externe spécial CAPES bilingue avec ouvertures de postes pour les DDNL suivantes: Mathématique, Physique chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Histoire et Géographie, Arts plastiques, Education musicale, sciences économiques et sociales ; création du concours externe spécial CAPEPS bilingue; - la création du concours externe spécial CAPLP bilingue/ **MOTION ADC 2021/01/011 et Question orale 2021/01/014 déposée par Pascal CARLOTTI, le 25 février 2021 ;**

Les enseignements tirés de la relation inter instances en 2021 :

L'année 2021, qui a été celle qui a fait coïncider deux mandatures, a de nouveau été impactée par la crise sanitaire peu propice à la mise en place d'espaces de concertation du fait du développement des échanges en mode dématérialisé.

Ainsi, il n'a pas été possible d'organiser un séminaire réunissant le conseil exécutif, le Bureau du CESEC avec la participation de la Présidente de l'Assemblée de Corse tel que voulu en 2020.

Toutefois, le **CESEC constate** qu'il est souhaité de persévérer sur ce chemin de la coopération en témoignent, d'une part, les thématiques de travail sur lesquelles le CESEC est associé ou sollicité pour avis, d'autre part, les modifications apportées au règlement intérieur par l'Assemblée de Corse afin de donner à la coopération une dimension plus stratégique.

A la lecture de ce bilan croisé, le CESEC relève les efforts et les avancées pour améliorer le travail de concertation entre les instances. Néanmoins, des marges de progression existent de part et d'autre, pour que l'étendue des travaux réalisés par le CESEC continuent à irriguer les orientations à prendre en matière de politique publique, c'est ainsi le cas des délais de saisine, du suivi stratégique des avis et rapports et du cadre relationnel inter instances.

Les recommandations du CESEC pour contribuer à impulser et maintenir une véritable synergie interinstitutionnelle :

- L'amélioration des délais de saisine : aujourd'hui, les délais de saisine trop courts ne permettent pas de respecter les termes du CGCT. Les travaux en cours visant à étendre le rythme des sessions de l'Assemblée de Corse pourraient être un moyen d'y remédier.

Le **CESEC**, parallèlement à cette démarche, **propose** de pouvoir être consulté à différentes étapes de l'élaboration des rapports stratégiques (les orientations, les étapes intermédiaires, la stratégie finale).

- Le suivi stratégique des avis et rapports : le **CESEC souhaite** être rendu destinataire des analyses et des expertises réalisées par les directions et services de la CdC, agences et offices des avis rendus afin de mesurer si nos contributions sont claires et bien identifiées et de pouvoir aussi en mesurer l'impact.

Concernant le suivi plus particulier des rapports réalisés sur auto-saisine, le **CESEC rappelle** que le président du conseil exécutif est informé de ces initiatives, dont il en a validé le principe témoignant ainsi de son intérêt pour les études réalisées. Le **CESEC souhaite** renouveler sa proposition d'un travail en commun plus spécifique avec les conseillers exécutifs directement concernés par les thématiques abordées et installer ainsi le suivi de ces travaux.

- Le cadre relationnel inter instances : le **CESEC salue** les initiatives tenant à la création d'espaces numériques de travail qui hébergent les travaux des instances, dont un dédié au Conseil pour ses avis. Le **CESEC propose** que cet espace recense également les motions ainsi que les rapports et étude réalisés à son initiative. Les membres du CESEC, dotés très prochainement d'une tablette, pourront accéder à cet outil. **Il est souhaité** que ces espaces numériques, mis à disposition pour chacune des instances, soient accessibles de manière croisée pour l'ensemble des élus de la CdC.

Le **CESEC salue** les initiatives de l'Assemblée de Corse, confirmées par modification du règlement intérieur, qui ont vocation à renforcer les relations inter instances à savoir : la création de la conférence de coordination et la possibilité de faire participer la présidence du CESEC à la conférence des présidents.

Enfin, le **CESEC espère** qu'en 2022 les conditions seront réunies pour organiser le séminaire réunissant le conseil exécutif, le Bureau du CESEC et la présidente de l'Assemblée de Corse, souhaité et acté entre toutes les parties en 2020.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI